



CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

EDITO

LA ROUE CONTINUE DE TOURNER ...



La section syndicale a été endeuillée par le départ de Jean Meyer. Avec lui, un grand monsieur du syndicalisme est parti. Il laisse un vide aux plans local, régional et national de la CFE - CGC, comme nous le retraçons au sein de cette publication. Insensible à notre désarroi, la roue, quand à elle, continue de tourner... De nouvelles structures départe-

mentales et régionales viennent d'être mise en place sous le signe du consensus et de la solidarité. Fidèle à ses convictions, la CFE - CGC reste présente, sur tous les fronts, avec le souci de construire et de ne pas démolir.

Des dossiers nationaux chauds attendent les partenaires sociaux, tels l'assurance maladie, les 35 heures, la formation professionnelle, la cohésion sociale. En prime, de vrais sujets de désaccord complètent le paysage, tels que la remise en cause du code du travail, l'emploi et les délocalisations, les carrières et les classifications dans la métallurgie, la médecine du travail...

Au niveau de PSA, si les changements s'accroissent, compétitivité oblige, des mesures d'âge de " l'après CASA " constituent un sujet de préoccupation imminent. La Direction s'est engagée à communiquer rapidement sur ce thème, tandis que la CFE - CGC a remis la pression sur la DRH pour que les Cadres ne soient plus exclus du dispositif, comme c'est le cas depuis le 1^{er} plan social FNE des années 80.

Sur le site, la rentrée sociale de la CFE - CGC a été marquée par la poursuite, en septembre, des entrevues avec la direction mulhousienne engagées au mois de juillet.

Au delà des échanges fructueux pour un certain nombre de dossiers, des réflexions sont à mener en commun sur d'autres moins consensuels. Nous avons obtenu l'extension des amphis qui viennent, contrairement aux années précédentes, de se dérouler à l'intention de l'ensemble de la population Etam.

A l'approche de la fin de l'année, je suis fier de tracer dès maintenant, un premier bilan intermédiaire plus qu'encourageant au niveau de l'accroissement de nos adhérents (près de 30% des TA Etam et Cadres) mais surtout au niveau des jeunes militants.

La relève est assurée. A tous les postes d'animation de la section syndicale de Mulhouse, des militants expérimentés assurent le tutorat des jeunes. Certes, du chemin reste à parcourir quand à la féminisation de nos structures, nous nous y employons.

Les trentas ont remplacé les quinquas !

Maurice SCHNOEBELN



Editorial	1
Qui sommes nous ?	2/3
Dossier : Frais de déplacement	4
LA CFE-CGC en deuil	5
Rentrée sociale	6
Les brèves	7



QUI SOMMES-NOUS ?

Vos Représentants CFE – CGC au sein de l'Unité : PEINTURE

On l'a " espérée " et attendue pendant longtemps, aujourd'hui on l'a ! Cette " petite " usine d'environ 110 Etam et Cadres et 750 Ouvriers, est en train de relever dans des conditions qui sont loin d'être évidentes, un énorme défi : démarrage d'une nouvelle usine, nouveaux produits, nouveau process et lancement d'un nouveau véhicule !

Depuis la rentrée, l'ancien bâtiment SA51 a définitivement fermé ses portes et les peintres, qui en garderont toujours une certaine nostalgie, travaillent aujourd'hui " sans filet ".

Les obstacles sur la route de la réussite sont encore nombreux, mais la CFE-CGC en est persuadée, les Peintres maîtriseront bientôt parfaitement leurs outils.

Espérons que la Direction :

- écoute l'Encadrement
- prenne en compte leurs avis
- sache apprécier les efforts faits quotidiennement
- et soutienne, efficacement ses collaborateurs

Christophe BROQUE



Agé de 38 ans et embauché en 1990 à la SMAE Tremery (Moselle) comme technicien de fabrication, Christophe est muté en 1993 chez Citroën Aulnay comme agent d'études du travail jusqu'en 1997, date à laquelle il intègre la garniture Peugeot Mulhouse. En 1998, il est détaché sur le plateau " lancement T1 ".

En octobre 2000, il occupe une fonction d'AET en Tôlerie et Peinture et en mai 2002 il devient " Peintre " à part entière en occupant le poste d'agent d'études du travail.

Adhérent à la CFE-CGC depuis 2002, il est militant depuis 2004 et titulaire des mandats de Représentant Syndical (RS) au CHSCT de Peinture et membre de la commission logement du CE.

Bernard BIGOURD

Bernard, Titulaire d'un BTS en Electrotechnique, a été embauché en 1987 par l'usine de Peinture qui, à l'époque, dépendait encore du Montage. Agé de 42 ans il est toujours resté " Peintre ", tout en occupant diverses fonctions : technicien au BM, agent de maîtrise, technicien de maintenance et qualité.

Adhérent depuis 1991 puis militant, Bernard occupe aujourd'hui les mandats de Délégué du Personnel suppléant, membre du CHSCT de Peinture et de la commission " Adultes " du CE, il est également Représentant Syndical (RS) au CE pour la CFE-CGC.

Bernard est à l'origine et actualise le site internet de la section syndicale.



Daniel MARTIN



Agé de 56 ans, Daniel rentre dans la société en 1970 comme électricien en forge. Il est muté l'année suivante en Carrosserie et participe au démarrage de cette unité, avant de devenir technicien manutention en Peinture (1978). Il adhère à la CFE – CGC en 1985. Lors de la séparation des directions Carrosserie / Peinture, il devient membre du CHSCT de Peinture, mandat qu'il occupe toujours. A cette époque, seul adhérent et militant de cette entité, il crée la sous-section Peinture (plus de 50 adhérents à ce jour, soit près de 50 % de l'effectif Etam et Cadres) avec son collègue Bernard BIGOURD.



QUI SOMMES-NOUS ?

Vos Représentants CFE – CGC au sein de l'Unité : FERRAGE

Le FERRAGE : Unité où la voiture prend sa forme par l'assemblage des différents éléments venant de l'emboutissage. Depuis l'arrivée de la "205" le Ferrage a connu une forte évolution technologique avec la robotisation, qui a amélioré fortement les conditions de travail. Aujourd'hui le Ferrage compte pas moins de 1300 robots de soudage et de manipulation (ACMA, ABB, FANUC). Le Ferrage livre ses " caisses " vers Peinture, mais aussi une grande partie en pièces détachées vers d'autres sites du monde entier sous forme de lots. Dans ce contexte, les représentants CFE-CGC ont toujours veillé à ce que l'évolution industrielle se fasse en collaboration avec les Hommes et les Femmes du Ferrage soit : **1903 Ouvriers (dont une forte population de Professionnels) - 205 Etam, 53 I.C. et Cadres (dont: 28 I.C. et Cadres + 56 Etam de DPTA).**

Patrick RUMMELHART

31 ans, embauché en 1988, Patrick a suivi durant 6 ans la filière de formation des apprentis Peugeot (CAP, BP et BTS électrotechnique). En 1996 il est nommé "Pilote d'Installation" (RU aujourd'hui). Dès sa nomination, Patrick adhère aussitôt à la CFE – CGC du Ferrage. Troublé par les conditions d'exercice de sa fonction, il décide de militer en 2002 et rejoint l'équipe CFE – CGC en décidant de défendre la cause des Etam et Cadres au sein du CHSCT Ferrage, convaincu que ce n'est que collectivement et avec l'implication de chacun que l'on fait avancer les "choses"! Représentant l'Encadrement à la commission "Déclic" du CE, Patrick est également membre du CHSCT du Ferrage et Représentant Syndical au CHSCT de coordination. Depuis peu à l'extérieur, il représentera la CFE – CGC au Comité Technique Régional et au Comité Technique National. Patrick assure l'animation au sein de la section CFE – CGC de l'équipe des CHSCT du site dans un but de faire converger les meilleures pratiques et défendre les conditions de travail de la Maîtrise (trop souvent négligée!) dans toutes les instances.



Raymond TAIBL



Agé de 55 ans, Raymond est entré dans la société en 1974. Il passe 5 années en Logistique en tant que dépanneur. Chef de file, il est promu chef d'équipe dans ce service. Muté en fabrication en qualité de pilote d'installation (R.U) il fait ses armes sur la 305, puis détaché au service maintenance pour le lancement et la fiabilisation des brancards et planchers 205. De RU remplaçant et RU dans différents secteurs, il est sollicité par le service logistique. L'engagement syndical de Raymond date de 1994, membre de la commission logement du CE, il est élu Délégué du Personnel Titulaire au Ferrage et assure sa fonction avec sagacité. Il est également Représentant Syndical au CHSCT du Ferrage. Adhérent, puis militant Raymond a pris conscience que seule une équipe soudée et motivée peut par le dialogue et la concertation faire évoluer les revendications des Etam et Cadres du Ferrage.

Laurent DE LACAZE

Laurent, 34 ans, est titulaire d'un BTS de Commerce. Il intègre le groupe PSA en 1999. RU en Logistique au Ferrage, il a travaillé dans tous les secteurs de ce service et dans tous les horaires. Il assume sa fonction de RU au sein d'une UEP de 37 personnes. Très vite il adhère à notre syndicat et milite au sein du Ferrage en représentant la CFE – CGC à la commission Déclic du CE. Depuis septembre 2004, Laurent est membre du CHSCT du Ferrage et y représente le personnel d'Encadrement. Jeune militant, Laurent entend par son engagement faire remonter les dysfonctionnements rencontrés dans sa fonction de RU et y trouver des solutions acceptables.



Jean-Marie GRIVEL



Né en 1947, Jean-Marie est entré dans la vie active à l'âge de 14 ans par l'apprentissage. A l'issue du service militaire il rentre en 1968 à Automobiles Peugeot Sochaux comme ouvrier en Tôlerie où il passe chef d'équipe en 1971. En 1973, il est volontaire pour une mobilité en Tôlerie Mulhouse et y exerce différentes fonctions Etam (Agent de maîtrise et Technicien). Adhérent à la CGC en 1971 à Sochaux, Jean-Marie intègre l'équipe CFE – CGC de Mulhouse en 1987 comme membre de la commission restaurant du CE. Depuis 1987 il est membre de CHSCT, représentant des Etam et Cadres du Ferrage. Dans cette carrière de militant il assumera différents mandats, Délégué du Personnel, membre des commissions Jeunes, Dons et Avances et Budget du CE pour en assurer successivement la présidence, Représentant Syndical au CE. Elu CE, Vice Président de l'ACSP depuis 4 ans, membre de l'Intercentre CFE – CGC de PSA, il s'attache à défendre l'Encadrement dans différents dossiers, comme les 35 heures, et l'APCT, fidèle à ses convictions. A l'extérieur, il représente la CFE – CGC dans différentes instances locales et régionales, Conseiller du salarié, membre du SERFA à Mulhouse, du GRETA Haute Alsace au lycée Lavoisier, du Conseil Syndical de la Métallurgie et des Vosges, du Conseil d'Administration de l'Union Départementale et depuis peu membre de l'ORGECO. Jean-Marie a demandé de bénéficier de sa mise à la retraite, le 1er Mars 2005 dans le cadre de la loi Fillon ! Il s'est attaché à assurer la relève au Ferrage afin que perdure la CFE – CGC.

DOSSIER : FRAIS DE DÉPLACEMENT



Les déplacements font partie du quotidien des ETAM et Cadres du site de Mulhouse. Depuis plusieurs mois, la CFE - CGC demandait à la direction de proposer de nouvelles normes concernant :

- les frais de séjour,
- l'indemnisation de la contrainte de déplacement,
- le paiement des heures de voyage au réel quel que soit le mode de transport,
- la mise à disposition de moyens de paiement modernes.

Si la **carte affaires constitue une avancée**, avec prise en charge des frais financiers et de la cotisation annuelle, nous vous conseillons de demander à votre banque une attestation justifiant la mise en place d'un prélèvement suite à l'ouverture du compte et de bien vérifier que le remboursement a été effectué.

Par contre, la revalorisation des frais de séjour a été assujettie à la **suppression des remboursements au forfait**. Le salarié devra systématiquement justifier ses dépenses auprès de son gestionnaire, ce qui n'est un avantage pour personne.

Depuis le 01 juillet, la direction a introduit une prime dite de **Compensation de la contrainte d'éloignement** d'un montant de 10 euros (majoration de 50% le week-end) mais dont les cadres ne bénéficient qu'à compter de la 5^e nuitée. La CFE - CGC déplore que les Cadres soient exclus de cette mesure et demandera à la Direction lors du CCE du 5 octobre 2004 d'appliquer cette prime de manière uniforme dès la première nuitée.

Les déplacements sont émaillés d'aléas dont les salariés ne peuvent être tenus pour responsables et dont le paiement doit être payé en fonction des heures passées sur la route.

Suite aux interventions CFE - CGC dans les réunions DP, CHSCT et au Comité Central d'Entreprise à Paris ou nous demandions notamment l'application des directives adoptées le 5 novembre 2003 par la commission paritaire des accidents du Travail et des maladies professionnelles de la CNAM dans le texte intitulé " Prévention du risque routier au travail " :

- l'intégration des paramètres de sécurité comme l'intégration des temps de repos obligatoires dans les déplacements,
- la prise en compte des conditions de circulation (trafic, météo, état des routes) pour le calcul des temps de déplacements alloués,
- la formation du personnel à la conduite,
- la mise à disposition de voitures équipées des meilleurs procédés de sécurité passive, de régulateurs de vitesse ainsi que du GPS.

La direction répondait : " **Les nouvelles dispositions appliquées depuis le 1er juillet 2004 prennent effectivement en compte des temps de repos sur la base de 10 minutes par tranche de deux heures** ".

La CFE - CGC se félicite d'avoir obtenu en partie l'application de cette directive. Néanmoins, les difficultés persistent pour le paiement des heures de voyage.

Prenons l'exemple de Monsieur X salarié PSA sur le site de Mulhouse. Il s'est déplacé sur le site de Rennes du 20 au 23 juillet 2004. A son retour, il part de Rennes vendredi 23 à 13h00 et arrive à Mulhouse à 23h30. Temps réalisés : 10h30.

Déclaration dans la saisie des frais du temps effectif passé au volant. 10h30 dont 7h30 hors horaire. Le salarié est alors confronté à une double règle :

- **le référentiel des temps de trajet entre établissements donne 8h30 (vitesse moyenne : 103 km/h). Le salarié se voit alors amputé de 2 heures de voyage sur la validation de sa note de frais.**

- **Le plafond limite à 5 le nombre d'heures payées.**

- **Ce nombre d'heures est de plus amputé d'un coefficient lié à l'horaire de travail lors de l'intégration dans les compteurs, soit une perte de 6%.**

La CFE - CGC s'insurge de cette manière de procéder et est intervenue à diverses reprises dans les instances représentatives et entrevues directions.

La CFE - CGC a obtenu la réponse suivante : le hiérarchique valide la note de frais. En fonction des cas soulevés, le salarié sera payé suivant le nombre d'heures réels de conduite au delà de l'horaire.

En conclusion, les nouvelles normes de frais de déplacement intègrent la notion de frais réels (avec plafond) alors que les temps de déplacement sont normalisés suivant des barèmes moyennés. La CFE - CGC interviendra au prochain CCE pour rappeler la nécessité d'appliquer des normes et barèmes cohérents.

En fonction des difficultés rencontrées, n'hésitez pas à contacter vos correspondants CFE - CGC dans les unités.

JEAN MEYER NOUS A QUITTÉS

Jean MEYER nous a quittés le jeudi 12 août 2004, comme il avait vécu, avec lucidité et discrétion, après un long combat qu'il poursuivait, en feignant de l'ignorer.



Syndicaliste dans l'âme, il avait lancé la CFE-CGC en 1974 au CPM, donnant ainsi sa vraie place au syndicalisme du personnel d'Enca-drement qu'il avait embrassé.

Parallèlement, il avait développé et structuré le Syndicat en Alsace, pour ne plus quitter les plus hautes fonctions nationales et régionales jusqu'à son décès. Président des Assemblées Confédérales, Président du Conseil Supérieur de la Prud'homie, Vice-Président du Comité Economique et Social d'Alsace, il était connu, reconnu, apprécié et recherché par ses pairs de tous horizons, Jean proposait toujours une solution, qu'elle que soit la nature et l'intensité du problème. Mais fuyant les honneurs et les salons, il en parlait très peu, si ce n'est en cercle fermé.

Depuis 30 années, Jean oeuvrait dans le cadre d'une véritable passion, au sein du Comité d'Etablissement du CPM. Secrétaire du CE de 1989 à 1993, il avait en particulier pris des positions courageuses et difficiles lors du conflit qui avait secoué le Centre de Production de Mulhouse et la Société des Automobiles Peugeot, en permettant au personnel du site qui le souhaitait, de s'associer à la vague revendicative en direction de l'avenue de la Grande Armée à Paris.

Mais pendant ces 30 années et jusqu'il y a 18 mois encore, Jean veillait, dans le cadre de ses fonctions et au sein de la commission budget en particulier, aux destinées du CE. Animé en permanence, au sein de l'Alliance dont il était l'un des moteurs, d'une profonde détermination à maîtriser la gestion des œuvres sociales et les finances du CE, avec rigueur et honnêteté, tour à tour conservateur et innovateur, il évitait souvent de se lancer dans de folle équipées.

Là encore, et quels que soient les courants d'opinions et l'appartenance syndicale, Jean était écouté et reconnu comme un homme de consensus.



A l'extérieur du site, il présidait encore l'Association CE+Service, chère à son cœur et qu'il avait lui-même créée à l'intention des comités d'établissement de la région et qui ne cessait de se développer.

Mais depuis quelques mois, sa santé n'étant plus au diapason de ses ambitions, Jean avait décidé de se retirer quelque peu des affaires et d'en modifier considérablement la voilure, à l'occasion de la réunion des Unions Départementales et Régionales, qui s'est tenue sans lui le 16 septembre dernier et qu'il avait lui-même préparée et programmée.

Tout était méticuleusement écrit, sauf l'imminence de son départ précipité, qui plonge son environnement, ses très nombreux amis et copains, les militants de la CFE-CGC et la section syndicale du site, dans une grande tristesse.

Jean était un vrai humaniste et trouvait sa plénitude dans la valorisation des femmes et des hommes qui s'engageaient dans la voie qu'il avait tracée.

Jean était un Grand Homme, cultivé, droit, épris de justice, travailleur acharné et infatigable, pensait-il, animé d'un engagement sans faille pour dépasser les tentations de l'égoïsme et de l'individualisme et, jusqu'à son dernier souffle.

Merci Jean, pour tout ce que tu as apporté par ton sens des valeurs, ton discernement, ta sagesse, ton attachement à l'Homme et à la cause syndicale, au comité d'établissement et à celles et ceux qui t'ont accompagné et côtoyé dans ton parcours syndical.

RENTRÉE SOCIALE

Après des vacances bien méritées, les différentes rentrées se sont faites, tant scolaire que professionnelle ou sociale. Cette rentrée est marquée par de grands dossiers : Retraites, Sécurité Sociale, remise en cause des 35 heures au sujet duquel M.Folz s'est opposé, car même s'il a été très hostile au départ, "PSA a été le premier grand Groupe à négocier un accord portant sur la flexibilité, ce qui a permis de passer aux 35 heures sans dégrader la rentabilité". La CFE - CGC était présente et a toujours défendu, quelquefois seule, le Personnel d'Encadrement dans ces dossiers brûlants. Au sein de PSA, la rentrée sociale est riche d'événements. La CFE - CGC vous communique l'agenda des principales rencontres avec la Direction Centrale du Personnel avec l'implication de vos représentants CFE - CGC et sous la houlette de Pierre Bevilacqua, Délégué central CFE - CGC.

Agenda Septembre 2004

07 septembre : " Diversité et Cohésion Sociale dans l'Entreprise "

Le 07 septembre, s'est terminée la négociation sur la " Diversité et la Cohésion Sociale dans l'Entreprise ". Cette négociation s'est traduite par la signature de la CFE - CGC et de 5 autres organisations syndicales sur un accord qui s'inscrit dans la définition des principes de gestion des ressources humaines et aborde toute forme de discrimination. Le texte affiche, en particulier, l'intention de faciliter l'embauche de diplômés (de bac +2 à bac+5) des zones urbaines sensibles. Un observatoire paritaire de la diversité et de la légalité devra vérifier dans la réalité le suivi des objectifs affichés.

Agenda Octobre 2004 :

5 Octobre : " Comité Central d'Entreprise "

Réunion du CCE où sont débattues et données les réponses aux questions posées par les sites et l'Intercentre CFE - CGC, notamment : l'après CASA (?) sans oublier l'actualité sociale et économique.

7 Octobre : " Evolution et Développement Professionnels des Ouvriers de Production "

Ce dossier, ouvert depuis plus d'un an arrivera bientôt à terme pour la catégorie APF et se poursuivra par les catégories Etam. Nous ne manquerons pas de vous divulguer nos revendications dont une des principales : **Accès au coefficient K92 pour les RU**. A suivre .

14 Octobre : " Droit Individuel à la Formation "

Suite à l'accord national qui vient d'aboutir, PSA s'inscrit dans la poursuite de l'application de cet accord. Pour la CFE - CGC, la formation est depuis toujours un sujet où nos représentants sont présents et actifs, car la formation tout au long de la carrière professionnelle est primordiale.

14 Octobre : "Harmonisations des primes et indemnités des régimes de nuit et de triplage"

Cette négociation est la poursuite de l'accord appliqué sur l'harmonisation des primes de doublage, négocié et signé par la CFE - CGC le 23 mars 2004.

Cet accord d'harmonisation des primes de doublage, a permis au Personnel de l'ensemble des sites PSA d'être sur un plan d'égalité dans cet horaire de travail. De surcroît, cette accord appliqué aux " doubleurs" est très bien perçu car dans certains sites, cela s'est traduit au minimum par une augmentation de salaire.

22 Octobre : "Congés 2005"

Comme chaque année, nous serons confrontés à la négociation annuelle obligatoire des horaires. Plusieurs questions vont de nouveaux se poser au niveau des congés : Non-Stop ou pas Non-Stop? 3 semaines bloquées et 1 au libre choix? Fermeture totale de 4 semaines etc. Cette année il y aura également discussion sur le " fameux jours de compensation aux personnes âgées, dit lundi de Pentecôte, décidé par le gouvernement. La CFE - CGC, demandera que le lundi de Pentecôte ne soit pas retenu, au bénéfice d'un jour de RTT au choix du salarié. A suivre ...

Pour le mois de Novembre : Les négociations porteront sur : Comité de Groupe Européen, Complémentaire santé, Evolution et développement professionnels des ouvriers de production, Congés 2005, Insertion et développement professionnels du personnel handicapé, Droit individuel à la formation, Commission de suivi de l'accord relatif à l'emploi féminin, Commission paritaire et de surveillance de l'accord cadre sur la mise en place de nouvelles dispositions pour les retraites PSA.

Dans toutes ces négociations, les représentants CFE - CGC seront présents pour défendre les intérêts de l'Encadrement.

LES BRÈVES

Réversion : le scandale

C'est toujours en été que le gouvernement nous réserve les meilleures surprises : après la loi du **21 août 2003** portant réforme des retraites, le décret du **24 août 2004**, concernant la pension de réversion.

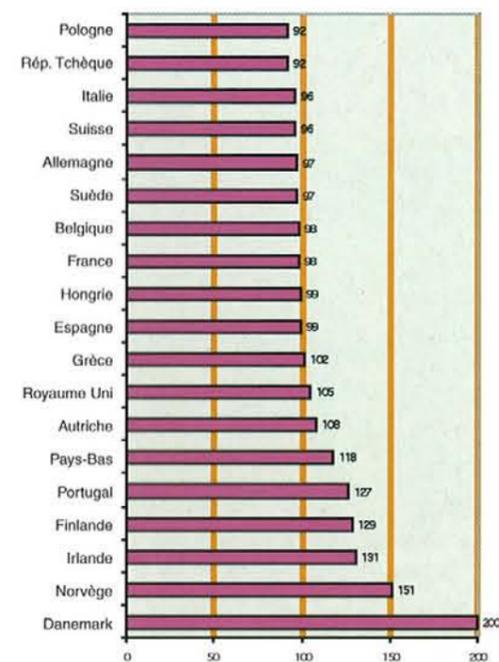
Ce texte, publié à l'ombre des parasols est une mauvaise surprise, car il apporte des précisions d'application dont la teneur n'a jamais été discutée lors des négociations du mois de mai 2003.

À compter du 1er juillet 2006, une seule condition déterminera l'attribution de la pension de réversion : **la prise en compte des ressources**. Celles-ci ne doivent pas dépasser 2 080 SMIC horaire par an, soit 14 955,52 € en 2004 pour une personne seule, et 1,6 fois 2 080 SMIC horaire par an, soit 23 928,32 € en 2004 pour un ménage. Ce texte prononce, en pratique, l'exclusion systématique du bénéficiaire de la réversion du régime de base pour les conjoints survivants de cadres. La pension de réversion s'apparentera plus à **une trappe à pauvreté, à un minimum social, qu'à un réel avantage contributif**.

La CFE-CGC contestera la validité de ce texte devant les tribunaux, en France comme en Europe, pour défendre les cadres et l'Encadrement qui participe pour une grande part aux cotisations d'assurance vieillesse.

Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC, n'hésitera pas à faire condamner un gouvernement qui n'hésite pas à s'en prendre aux veuves et aux veufs sans défense.

Le prix des voitures en Europe



■ Indice des prix pratiqués en juillet, taxes comprises. Base 100 = moyenne des prix pratiqués dans les pays de la zone euro

Cyclistes le saviez-vous? Le coût des amendes

S'ils sont verbalisés, les cyclistes doivent payer l'amende correspondant à leur faute. Par exemple, il vous en coûtera :

135 € (amende forfaitaire de 4^e classe) si vous grillé un feu rouge ou ne respectez pas un "Stop" (pratique fréquente chez les cyclistes!)

Vous risquez une contravention de 2^e classe (montant forfaitaire si vous transportez un enfant de moins de 5 ans sans être équipé de siège spécifique.

Enfin, les forces de l'ordre peuvent vérifier l'alcoolémie lorsque l'on circule à vélo, s'il s'avère que le taux d'alcool dans le sang dépasse les limites autorisées, on risque les sanctions prévues en tel cas, comme en voiture!

Les cyclistes ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ils ont obligation de se mettre en file simple par mauvaise visibilité ou quand les conditions de circulation l'exigent, notamment à l'approche d'un véhicule qui veut les doubler. En ville il leur est interdit (sauf pour les enfants de moins de 8 ans de rouler sur les trottoirs (sauf s'ils marchent en tenant leur vélo à la main) Il est interdit d'accrocher un vélo au mobilier urbain (lampadaires, barrières, panneaux de signalisations etc) ...

Permis Probatoire : 6 points très fragiles !

Depuis le 1er mars 2004, tout nouveau conducteur d'un permis de conduire se voit créditer de seulement 6 points. A sa charge de conduire sagement pendant 3 ans (ou 2 ans pour un permis passé sous le mode de la conduite accompagnée) pour obtenir ses 12 points!

Une infraction, pendant la période probatoire entraînant la perte de 3 points ou plus en une seule fois, rend le stage de sensibilisation obligatoire.



Le + syndical



OR.GE.CO

ORganisation
GEnérale des
COnsommateurs

Siège Administratif :
OR.GE.CO du Haut-Rhin
6, route d'Ingersheim
68000 COLMAR
Tél. 03 89 24 13 49

Pour vous renseigner et vous aider à traiter vos litiges en matière de consommation,

Pour vous faire découvrir vos droits en matière d'achats, d'assurances, de logement, de sécurité alimentaire et de qualité de vie...

Une équipe à votre écoute

**MULHOUSE
et sa région**

Permanences :

Mercredi - Jeudi - vendredi
15h à 18 heures

Samedi matin
9h à 11 heures 30

OR.GE.CO du Haut-Rhin - Agence de MULHOUSE
2 bis, rue du Port - 68 100 MULHOUSE
Tél. 03 89 66 12 37

(La rue du Port est attenante à la rue de Bâle
3^e rue à la droite après la Porte de Bâle).

Service Consommateurs

Avec la CFE-CGC,

vos intérêts sont pris en compte !



Nous pouvons dans tous les domaines sociaux vous apporter conseils et assistance.

N'hésitez-plus, contactez un militant CFE-CGC et adhérez.

Pensez à vous, et rejoignez-nous !

**Section Syndicale C.F.E. - CGC
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

Tél. **03 89 09 35 64** - Fax **03 89 09 34 88**
Site internet : www.cfecgc-peugeot.com
E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com

Responsable de publication : Martial PETITJEAN - Rédacteur en chef : Serge SEIGNEZ
Comité de Rédaction : Christophe BROQUE - Bernard BIGOURD - Daniel MARTIN - Jean-Marie GRIVEL
Laurent DELACAZE - Patrick RUMMELHART - Maurice SCHNOEBELEN - Raymond TAIBL - Stéphane CURIR - Pierre BEVILACQUA
conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : Publi.h@wanadoo.fr